

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/704
20 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session
Point 110 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES DU MAINTIEN
DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/36/600 et Corr.1). Des renseignements complémentaires lui ont été fournis par les représentants du Secrétaire général.

2. La FNUOD a été créée en vertu de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité et son mandat a depuis lors été prorogé à plusieurs reprises, la dernière fois par la résolution 485 (1981) du Conseil de sécurité, en date du 22 mai 1981, pour une période de six mois allant jusqu'au 30 novembre 1981.

3. Le rapport du Secrétaire général est subdivisé en deux parties :

a) Dépenses de la FNUOD et montants révisés pour la période allant du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1981;

b) Prévisions de dépenses au-delà du 30 novembre 1981.

En outre, le Secrétaire général rend compte de l'état des contributions à la FNUOD. Au paragraphe 11 de son rapport, le Secrétaire général récapitule les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre à sa présente session pour assurer le financement de la FNUOD. Les annexes I et II du rapport du Secrétaire général, respectivement, donnent des indications détaillées sur les rubriques a) et b) ci-dessus.

4. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général signale qu'au 30 septembre 1981, il avait reçu des contributions d'un montant total de 18,3 millions de dollars pour la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1980

au 30 novembre 1981. Selon le Secrétaire général, le solde à recevoir des Etats Membres pour cette période se chiffre à 11,3 millions de dollars, dont 0,7 million de dollars mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de faire de versements pour la FNUOD. Comme le Secrétaire général le dit au paragraphe 7 de son rapport : "Le Compte spécial de la FNUOD accuse un déficit de 2,8 millions de dollars environ pour les deux périodes allant du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1981, du fait que certains Etats Membres n'ont pas versé les contributions mises en recouvrement auprès d'eux. Le déficit des périodes antérieures pour la FNUOD (jusqu'au 24 octobre 1979) et pour la FUIU (jusqu'à sa liquidation en 1980) est maintenant estimé à 58,9 millions de dollars. Dans ces conditions, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents n'ont pas été payées en temps voulu; en outre, ces pays n'ont pas été remboursés intégralement conformément aux taux convenus. Ils ont à nouveau fait part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements respectifs." Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général il est dit qu'il n'a pas été versé de contributions volontaires en réponse à la résolution 35/45 A de l'Assemblée générale.

5. Au sujet d'une question connexe, le Comité consultatif a été informé que les comptes intermédiaires pour l'exercice biennal 1980-1981 font apparaître, pour le Compte spécial FUIU/FNUOD, un solde excédentaire de 2 694 446 dollars au 31 décembre 1980, représentant un excédent des recettes sur les dépenses, consistant en intérêts et en crédits divers accumulés au Compte. Dans la phrase qui précède, le mot "recettes" englobe les "contributions mises en recouvrement", qu'elles soient recouvrables ou non. Pour compenser le fait que certains Etats Membres n'ont pas versé leur contribution, il a fallu puiser au maximum dans ce solde excédentaire afin de compléter les recettes provenant des contributions pour faire face aux dépenses des Forces.

A. Dépenses de la FNUOD pour la période allant du
1er décembre 1979 au 30 novembre 1981 inclus

6. Les sommes décaissées et les dépenses engagées pour la FNUOD durant la période considérée font l'objet de la section III et de l'annexe I du rapport du Secrétaire général. Le tableau ci-après permet de comparer (par objet de dépense), d'une part, les sommes décaissées et les dépenses engagées en 1980-1981 (figurant ci-après et dans le rapport du Secrétaire général sous la rubrique "montants révisés") et, d'autre part, les montants initialement alloués par le Secrétaire général conformément aux montants que l'Assemblée générale a approuvés pour la FNUOD à sa trente-cinquième session.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD)

Montants révisés et montants initialement alloués pour la période
 allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants révisés</u>	<u>Montants initialement alloués</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
1. <u>Dépenses locales et d'appui</u>			
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	596	596	-
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	2 670	2 385	285
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	49	61	(12)
d) Rations	1 580	1 825	(245)
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	1 339	1 300	39
f) Location d'aéronefs	-	5	(5)
g) Communications	17	14	3
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport .	553	527	26
b) Achat d'autre matériel	312	332	(20)
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	2 496	2 600	(104)
d) Fournitures et services	1 198	1 100	98
e) Fret, camionnage et messageries	217	265	(48)
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures	750	750	-

/...

	<u>Montants révisés</u>	<u>Montants initialement alloués</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
3. <u>Relève des contingents</u>	1 200	1 200	-
4. <u>Indermités en cas de décès ou d'invalidité</u>	125	125	-
5. <u>Bien-être et loisirs</u>	178	230	(52)
6. <u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indernités versées aux membres des contingents, au taux standard de 950 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 280 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes	15 212	15 212	-
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles	1 076	1 076	-
7. <u>Contributions du personnel</u>	350	315	35
Total, rubriques 1 à 7	<u>29 918</u>	<u>29 918</u>	<u>-</u>
8. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>350</u>	<u>315</u>	<u>35</u>
9. <u>Recettes diverses</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

B. Prévisions de dépenses de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1981

7. Comme le Secrétaire général l'indique dans la section IV et l'annexe II de son rapport, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1981, les dépenses de la FNUOD atteindraient un montant brut de l'ordre de 2 687 333 dollars (soit un montant net de 2 655 833 dollars) par mois à compter du 1er décembre 1981. Ces prévisions de dépenses ont été calculées en partant de l'hypothèse que les effectifs moyens de la Force demeureront ce qu'ils sont actuellement, soit 1 275 officiers et hommes de troupe, et que les responsabilités de la Force resteront les mêmes.

8. Le tableau ci-après permet de comparer les montants révisés des dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981 et les prévisions de dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1981 au 30 novembre 1982.

/...

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1981
 au 30 novembre 1982 et montants révisés pour la période allant du
 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1981-1982</u> <u>Prévisions</u>	<u>1980-1981</u> <u>Montants</u> <u>révisés</u>	<u>1981-1982</u> <u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u>
1. <u>Dépenses locales et d'appui</u>			
a) Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	596	596	-
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	2 976	2 670	306
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	48	49	(1)
d) Rations	1 900	1 580	320
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	1 272	1 339	(67)
f) Location d'aéronefs	5	-	5
g) Communications	12	17	(5)
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport	500	553	(53)
b) Achat d'autre matériel	703	312	391
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	3 066	2 496	570
d) Fournitures et services	1 484	1 198	286
e) Fret, camionnage et messageries	375	217	158
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures	900	750	150
3. <u>Relève des contingents</u>	1 400	1 200	200
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u> .	125	125	-
5. <u>Bien-être et loisirs</u>	240	178	62
6. <u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 950 dollars par homme par mois, plus une somme de 280 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes	15 212	15 212	-

/...

	1981-1982 <u>Prévisions</u>	1980-1981 <u>Montants révisés</u>	1981-1982 <u>Augmentation (diminution)</u>
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles	1 076	1 076	-
7. <u>Contributions du personnel</u>	358	350	8
Total, rubriques 1 à 7	<u>32 248</u>	<u>29 918</u>	<u>2 330</u>
8. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>358</u>	<u>350</u>	<u>8</u>
9. <u>Recettes diverses</u>	<u>20</u>	<u>-</u>	<u>20</u>

9. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif présente ses observations et recommandations sur les prévisions de dépenses soumises par le Secrétaire général pour la période allant du 1er décembre 1981 au 30 novembre 1982 inclus, étant entendu que les besoins à cet égard dépendront de la décision que prendra le Conseil de sécurité quant à l'avenir de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1981.

10. Comme il ressort du tableau figurant au paragraphe 8, les prévisions de dépenses pour 1981-1982 font apparaître une augmentation totale d'environ 2,3 millions de dollars, soit 7,7 p. 100, par rapport aux dépenses de 1980-1981. L'augmentation est principalement imputable à l'inflation. Le Comité note des diminutions pour plusieurs objets de dépense. Il considère néanmoins qu'il devrait être possible de faire des économies dans certains domaines.

11. Au paragraphe 17 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général, le montant nécessaire pour couvrir le coût de l'approvisionnement en eau et en électricité est estimé à 243 000 dollars, alors que le montant révisé pour la période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1981 se chiffre à 154 000 dollars. Cela représente une augmentation de près de 58 p. 100. L'augmentation est expliquée par une hausse prévue de 25 p. 100 des tarifs d'électricité, mais le Comité pense que des contrôles et des mesures de conservation de l'énergie devraient permettre de réaliser des économies.

12. Le Comité constate une forte augmentation des dépenses au titre du matériel pour logements et cantines : 76 400 dollars de plus que le montant révisé pour la

/...

période se terminant le 30 novembre 1981, qui est de 10 000 dollars. Des contrôles rigoureux devraient être régulièrement appliqués dans ce domaine.

13. De même, une gestion prudente des ressources devrait permettre de réduire les dépenses au titre des fournitures et services (par. 43 à 56 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général), en particulier en ce qui concerne les matériels défensifs de campagne, l'intendance générale et les services contractuels.

14. Etant donné les conditions dans lesquelles la FNUOD doit fonctionner, le Comité consultatif ne pense pas qu'il soit possible de recommander des réductions précises pour tel ou tel objet de dépense. Il pense plutôt qu'en gardant à l'esprit les observations qu'il a formulées plus haut dans les paragraphes 11 à 13 et si un souci rigoureux d'économie et d'efficacité préside à l'utilisation des ressources, il devrait être possible de réaliser des économies. Le Comité recommande donc que le crédit d'un montant brut de 32 248 000 dollars (soit un montant net de 31 870 000 dollars) demandé par le Secrétaire général soit réduit de 300 000 dollars. Compte tenu de cette réduction, et sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité quant à l'avenir de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1981, les dépenses de la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1er décembre 1981 au 30 novembre 1982 ne devraient pas dépasser un montant brut de 31 948 000 dollars (soit un montant net de 31 570 000 dollars). Le Comité consultatif recommande en outre de laisser au Secrétaire général la latitude voulue pour virer des crédits entre les divers objets de dépense, si cela s'avère nécessaire dans l'intérêt d'une gestion saine et efficace.
